
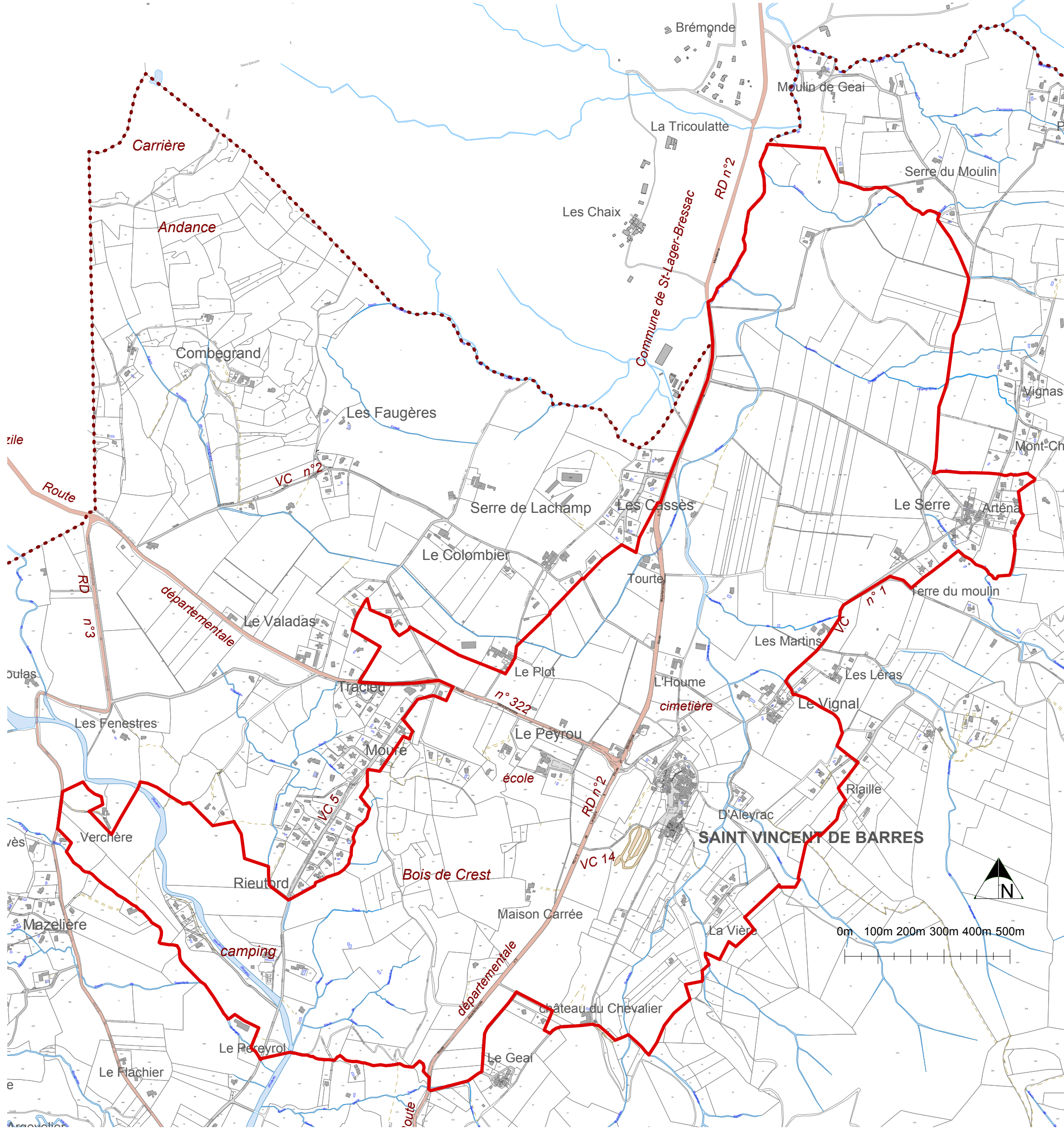


Annexe - Périmètres délimités L.111-17

PIÈCE n°7-6

 Périmètres (correspondant au Secteur 1 de l'AVAP: "Implantation historiques regroupées, centre bourg et hameau Le Serre", augmenté des zones Ap et Np du zonage du PLU en cours d'élaboration) délimités, après avis de l'architecte des Bâtiments de France, par délibération du Conseil Municipal dans lesquels les dispositions de l'article L111-16 ne s'appliquent pas (à faire).
Interdiction des petites éoliennes.



urbArchiamunategui	Dessiné le 19 juillet 2018
	Eco-Stratégie EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE
	Echelle: 1/11000e

Projet arrêté le : 16 juillet 2018
Projet approuvé le : 17 juin 2019
Dépôt en préfecture le: